

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 octobre 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-10-166

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 octobre 2014 après avoir ajouté à Varia :

- Dépôt du rapport annuel de la Sûreté du Québec.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

14-10-167

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

Il est proposé Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-10-168

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de septembre 2014, pour la somme de 2 793.53\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

14-10-169

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de septembre 2014, pour la somme de 1 609.41\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 383 561.51\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3647 à 3685:

14-10-170

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3645	BELL MOBILITÉ	171.19	FRAIS CELLULAIRES
3646	BELL CANADA	130.27	FRAIS TELECOPIEUR
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN SEPTEMBRE 2013	301.46	
3647	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
3648	HYDRO-QUÉBEC	454.51	ÉCLAIRAGE DES RUES
3649	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	178.23	ESSENCE
3650	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	191.40	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
3651	MRC DES LAURENTIDES	3 083.12	FORMATION POMPIERS- DÉSINCARCÉRATION: 2193.40 \$ CENTRE DE TRI: 889.72 \$
3652	ARÉO-FEU	1 060.37	INSPECTION APPAREILS RESPIRATOIRES
3653	MARC MARIER	100.00	SERVICES GARDIEN D'ENCLOS
3654	GABRIEL LAROSE-MARCOTTE	196.40	FRAIS DEPLACEMENT À LA COUR MUNICIPALE: 86.40 ALLOCATION POUR 5 HEURES: 110.00
3655	SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	121.59	CABLE RÉSEAU
3656	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	170.84	LIVRES BIBLIO
3657	EQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	1 797.64	SERVICES PROFESSIONNELS - TECQ
3658	COMBEQ	304.68	FORMATION Q-2,R.22
3659	ASPHALTE DESJARDINS INC.	17 373.40	REMISE RETENUE - RUE PRINCIPALE
3660	SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	1 354.00	INTERVENTION SERVICE INCENDIE
3661	LÉGION ROYALE CANADIENNE	53.00	COURONNE JOUR DU SOUVENIR
3662	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC	106.87	ASPHALTE FROIDE, EPINETTE
3663	IMPRIMERIE LEONARD	356.42	ENVELOPPES À ENTÊTE
3664	GROUPE YVES GAGNON	257.17	SEL ADOUCISSEUR ET ACCESSOIRES VOIRIE
3665	IMPRIMEMOI.COM	120.72	ENSEIGNE ECOCENTRE
3666	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	251.80	AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE
3667	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	199 210.60	TRAVAUX CHEMIN LAROSE (TECQ BARKMERE)
3668	PAVAGE JÉRÔMIEN INC.	56 925.27	TRAVAUX CHEMIN LAROSE (TECQ BARKMERE)
3669	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	3 135.95	NIVELAGE JACKRABBIT: 1379.70 \$ -REMB.PAR DÉFI RALLYE NIVELAGE SECTEUR SUD: 1207.24 \$ NIVELAGE SECTEUR VERDURE: 402.41 \$ PLACER LES ROCHES LAC DES PINS: 146.60 \$
3670	HUGUES JACOB	154.05	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 93.15, ACHAT CAMERAS: 60.90
3671	ANNIE LAROCQUE	15.23	FRAIS DE DEPLACEMENT AOÛT-SEPT
3672	YVES ROBITAILLE	103.50	FRAIS DE DEPLACEMENT
3673	HUGUETTE DROUIN	1 275.64	CONGRÈS DE LA FQM
3674	DOMINIQUE CADIEUX	633.76	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3675	JACKIE ANTONYSZYN	60.00	REMBOURSEMENT POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS
3676	ISABELLE RAYMOND	200.00	REMISE DU DEPOT SUR PERMIS DE CONSTRUCTION
3677	BOUFFARD ANDRÉ	426.39	REMB. TAXES PAYÉES EN DOUBLE
3678	SOC.CANADIENNE DES POSTES	684.10	TIMBRES
3679	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	10 903.04	ENTENTE PREMIERS RÉPONDANTS
3680	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	1 420.06	RÉPARTITION DÉPENSES INCENDIE 2013
3681	VILLE DE BARKMERE	624.83	RÉPARTITION DÉPENSES INCENDIE 2013
3682	NORMAND FORGET	75.00	COMPENSATION FORFAIT CELLULAIRE
3683	BELL MOBILITÉ	133.38	FRAIS CELLULAIRES
3684	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	689.85	OUVERTURE DE 8 DOSSIERS
3685	MINISTRE DES FINANCES	61 885.00	SERVICE DE LA SQ - 2E VERSEMENT

	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 720.69	REMISES CONTRIBUTION GOUV. SEPTEMBRE
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 738.74	REMISES CONTRIBUTION GOUV. SEPTEMBRE
	RREMQ	805.50	REMISES RÉGIME DE RETRAITE SEPTEMBRE
	SALAIRES VERSÉS	7 869.18	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	383 561.51	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

14-10-171

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.5. CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL

14-10-172

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'entériner la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée unissant la municipalité de Montcalm et le directeur général, Monsieur Hugues Jacob et d'en autoriser sa signature par le maire, Monsieur Steven Larose.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Point reporté ultérieurement.

5.7. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – 100-106 RUE PRINCIPALE

14-10-173

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en collaboration avec la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre ayant pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble sis aux 100 à 106, rue Principale ont déposé une demande conformément au règlement en vigueur numéro 295-2013 ayant pour titre «Mise en œuvre du programme rénovation-Québec»;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux exécutés dans le cadre du volet II, le montant de l'aide financière est calculé en multipliant le coût reconnu des travaux admissibles par le taux de 66,6 %, équivalent au montant maximum de l'aide financière du bâtiment, soit 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été acceptée et la subvention accordée par la municipalité par la résolution numéro 13-11-223;

CONSIDÉRANT QUE l'officier municipal a constaté la fin des travaux conformes et procédé à la fermeture du permis conformément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité :

- autorise le paiement de 10 000\$ à remettre aux propriétaires de l'immeuble sis aux 100 à 106 rue Principale, conformément au règlement 295-2013 ayant pour titre «Mise en œuvre du programme rénovation-Québec» ;

- soumette la demande de paiement de 5 000\$ à la Société d'Habitation du Québec conformément à l'entente signée en février 2012, entre la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité de Montcalm concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.8 ENTENTE BARKMERE – PROGRAMME TECQ 2014

5.8.1 REDDITION DE COMPTES

14-10-174

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue avec la Ville de Barkmere relativement aux travaux de préparation et de pavage sur le chemin Larose dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que lesdits travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE le seuil du niveau d'investissement a été respecté, soit la somme de 6 594 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le rapport de dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, pour la somme de 240 083.82 \$;
- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe, conjointement avec la Ville de Barkmere à procéder à la reddition des comptes laquelle sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- de mandater Monsieur André Charest, Comptable Professionnel Agréé, à titre de vérificateur externe, tel qu'exigé par les paramètres du protocole d'entente entre la ville de Barkmere et la municipalité;
- d'autoriser le directeur général et/ou la directrice générale adjointe à signer les documents requis.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.8.2 DEMANDE D'UNE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS VALLÉES

14-10-175

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue avec la Ville de Barkmere relativement aux travaux de préparation et de pavage sur le chemin Larose dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que les dépenses relativement auxdits travaux sont assumées par la municipalité de Montcalm dans l'attente d'un remboursement de la part de la Ville de Barkmere suite à la réception du solde de la subvention lorsque la reddition des comptes au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la vérification comptable exigée seront complétées;

CONSIDÉRANT qu'un manque de liquidité pourrait survenir dans les prochains mois suite au paiement desdites dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande d'une marge de crédit de 150 000\$ à la

Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées, en cas de besoin, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe sur les derniers travaux de mise à niveau ayant eu lieu sur le chemin Morgan et la rue Roger. Il avise également que si la météo le permet, l'asphaltage aura lieu avant les premières neiges.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique, annonce qu'il y aura la rencontre annuelle OVU (organisation du voisinage en urgence). Il rappelle que ladite organisation est formée à partir de citoyens dans chacun des secteurs afin de prévenir et de subvenir aux possibles urgences. Si toutefois vous avez la chance de croiser l'un des bénévoles, encouragez-le! ... car... ``la nature ne pardonne pas, soyons prêts``.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'elle est très satisfaite des travaux ayant eu lieu sur le Chemin Larose.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, rapporte les derniers événements du comité citoyens et leur deux dernières rencontres. Il sera appelé à participer activement à leur prochaine réunion. De plus, il précise que le projet de COOP avance bien et que le plan d'affaires débute actuellement.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, rapporte son expérience au congrès annuel de la Fédération des Municipalités du Québec. Elle a participé à plusieurs ateliers fort intéressants.

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2014 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 223-2006 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Pour les fins de la présente, le maire Steven Larose fait la lecture du présent règlement.

14-10-176

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 311-2014 ayant pour objet d'amender le règlement no 223-2006 relatif au traitement des élus municipaux. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers et du maire -

8. **APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017**

14-10-177

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8 CHEMIN DE L'ÉPERVIER, LOT 7-P RANG 1, RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE UTILISÉ POUR L'ACÉRICULTURE À DES FINS PERSONNELLES

14-10-178

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité eu égard à la propriété sise au 8 chemin de l'Épervier, lot 7-P, rang 1, relativement à la construction d'un bâtiment complémentaire utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance qui se tiendra le 10 novembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. PROGRAMMATION PACTE RURAL

10.1 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2014-2015

14-10-179

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé au dépôt de l'enveloppe budgétaire du pacte rural allouée pour les années 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la somme allouée à la municipalité pour 2014-2015 se chiffre à 16 583\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm désire présenter un projet, soit l'acquisition d'un terrain disposant d'un haut potentiel au développement économique du village;

CONSIDÉRANT qu'un terrain est présentement disponible et que des négociations avec le propriétaire sont en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- de présenter à la MRC des Laurentides, dans le cadre du pacte rural 2014-2015, le projet d'acquisition de la propriété lot 11-50 rang 02, pour la somme de 50 000\$;
- d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL RÉGIONAL 2014-2015 - BANQUE DE TERRES AGRICOLES

Point rapporté ultérieurement.

10.3 PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN LOISIRS POUR LE MILIEU RURAL – RÉOLUTION D'INTENTION

14-10-180

ATTENDU QUE les municipalités du secteur Ouest de la MRC des Laurentides désirent augmenter les services relatifs aux loisirs au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités d'Amherst, d'Huberdeau, de Montcalm, d'Arundel et de Brébeuf étudient la possibilité d'embaucher, à temps partagé entre elles, un employé affecté aux loisirs;

ATTENDU QUE l'organisme communautaire «Des Laurentides En Forme» est d'accord, par l'entremise du coordonnateur M. Carl Normandeau, pour contribuer à l'embauche d'un travailleur autonome pouvant répondre aux différents besoins des municipalités en matière de loisirs;

ATTENDU QUE ledit organisme est d'accord pour défrayer un pourcentage du salaire de ladite ressource pour les années 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU QU'une demande sera faite au programme Pacte rural dans le volet régional pour financer une partie de ladite ressource de 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU QUE le tableau suivant devient un scénario possible :

	2015	2016	2017
Municipalités	9 100\$ (20%)	13 650\$ (30%)	18 200\$ (40%)
Des Laurentides en forme	18 200\$ (40%)	15 925\$ (35%)	13 650\$ (30%)
Pacte Rural	18 200\$ (40%)	15 925\$ (35%)	13 650\$ (30%)
	45 500 \$	45 500\$	45 500\$

ATTENDU QUE l'une desdites municipalités deviendra porteuse du projet disposant d'une entente avec les autres municipalités impliquées;

ATTENDU QU'un comité de gestion sur lequel siègera un membre de chacune des municipalités, sera créé afin de déterminer les tâches exigées pour le poste et adaptées aux réalités des différentes municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand

APPUYÉ PAR Madame la Conseillère Danielle Woolley

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Montcalm:

- confirme son intérêt au projet d'embauche d'une ressource commune en loisirs pour le milieu rural;

- mandate Monsieur Hugues Jacob, directeur général de la municipalité afin de siéger au comité de démarrage du projet;
- que suite à l'évaluation du projet par le comité après la première année, les municipalités devront, par résolution, reconfirmer leur engagement pour les deux dernières années du projet. Si une municipalité désire se retirer du projet après un (1) an, elle le fera savoir au comité de gestion, qui devra, dans un tel cas, soumettre un nouveau scénario de financement aux municipalités participantes ainsi qu'à « Des Laurentides en forme » et au Pacte rural
- achemine une copie de la présente résolution aux municipalités d'Huberdeau, d'Amherst, d'Arundel et de Brébeuf.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE

11.1 EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

14-10-181

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'embaucher Marc-Antoine Lapointe et Urbain Hodonou à titre de pompiers à temps partiel, affectés à la caserne de Montcalm pour le service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 ACCORD DE PRINCIPE – REGROUPEMENT D'ORGANISATION TERRITORIALE

14-10-182

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Montcalm est en accord avec les objectifs et les orientations du schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord avec les objectifs du projet de regroupement territorial présenté par le conseil de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Montcalm informe la MRC des Laurentides de son accord de principe sur les objectifs du projet de regroupement d'organisation territoriale et demande à la MRC des Laurentides de poursuivre les démarches et les analyses nécessaires à l'adoption finale du projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. TRAVAUX DE VOIRIE

12.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UN TRONÇON DU CHEMIN MORGAN / RUE ROGER

14-10-183

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-06-107 entérine la demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal 2014-1015 afin de réaliser les travaux d'asphaltage sur un tronçon du chemin Morgan et de la rue Roger;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 22 500\$ est remis à la municipalité dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'octroyer le contrat à Asphalte Bélanger pour les travaux d'asphaltage d'un tronçon du chemin Morgan et de la rue Roger, au montant de 20 210\$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12.2 EXPLOITATION DES ÉCOCENTRES - RÉPARTITION DES COÛTS D'EXPLOITATION

14-10-184

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre depuis 2011 à l'ensemble de sa population des services de récupération via différents modèles d'écocentre pour détourner de l'enfouissement certaines matières;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité régionale de comté des Laurentides, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et les municipalités opérant un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités opérant un écocentre en vertu du protocole d'entente ont la responsabilité d'ouvrir l'écocentre minimalement une journée par semaine (le samedi) et ce sept mois par année;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les citoyens envers les écocentres et la demande en forte croissance pour ce service et que les municipalités opérant un écocentre doivent augmenter substantiellement les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les citoyens de la MRC des Laurentides d'aller à l'écocentre de la municipalité voisine ou à n'importe quel autre écocentre de la MRC et ce gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation se produit régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité opérant l'écocentre doit assumer seule les frais d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opérations des écocentres régionaux de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu de demander à la MRC des Laurentides que les coûts de main-d'œuvre des sept écocentres, ainsi que l'écocentre mobile de la municipalité de Montcalm soient répartis à l'ensemble des municipalités de la MRC de la même façon que pour les écocentres régionaux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROGRAMME PAGSIS

13.1 CONTRAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE PROMOTEUR EN VUE DE LA MISE SUR PIED D'UNE COOPÉRATIVE

14-10-185

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention accordée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la CRÉ (Conférence régionale des Élus) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente numéro 15-12-pg1041 dicte les engagements et démarche dudit programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que la création d'une entreprise coopérative pourrait répondre aux besoins de sa communauté;

CONSIDÉRANT que le Centre de Développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides, mandaté par le ministère de l'Économie, Innovation et Exportations, a développé au fil des ans une expertise reconnue en matière de développement coopératif;

CONSIDÉRANT que la CDR est une coopérative regroupant des coopératives de l'Outaouais et des Laurentides, oeuvrant dans tous les secteurs de l'activité économique régionale, et qu'elle destine ses services à ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- de retenir les services de la CDR pour assister l'agent de développement, Monsieur Dominique Cadieux dans les étapes de la mise sur pied d'une coopérative;
- de verser la somme de 895 \$, (taxes en sus), incluant les services de la CDR (650 \$ taxes en sus), les droits exigés pour l'enregistrement d'une charte coopérative auprès du Gouvernement du Québec (225 \$), ainsi que les parts de qualification requises pour l'adhésion à la CDR Outaouais-Laurentides (20 \$).
- de désigner le directeur général à signer le contrat de services CDR-2014 pour l'accompagnement en vue de la mise sur pied d'une coopérative.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

14. VARIA

14.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le rapport annuel de la Sûreté du Québec est déposé au conseil.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.